



VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLEMENT N° 2019-592

RÈGLEMENT N° 2019-592 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-440 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION : PRÉVU LE 18 JUIN 2019

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : PRÉVUE LE 18 JUIN 2019

ADOPTION FINALE : PRÉVUE LE 2 JUILLET 2019

EN VIGUEUR : LE Cliquez ou appuyez ici pour entrer
une date.

MODIFIÉ PAR :

| RÈGLEMENT | ADOPTÉ | COMMENTAIRES |
|-----------|--------|--------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

PROJET

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES

RÈGLEMENT N° 2019-592

RÈGLEMENT N° 2019-592 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-440 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le conseil municipal de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures décrète ce qui suit :

1. L'annexe I du Règlement no REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme est modifié en ajoutant le texte suivant à la suite de l'article 3 de la section I du tableau :

| | |
|---|------------|
| 3.1° pour l'agrandissement, la transformation, la rénovation ou la réparation d'un bâtiment destiné totalement à un usage résidentiel sans ajout de logement, autorisé par le programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) | Sans frais |
|---|------------|

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce Choisissez un élément.^e jour de Choisissez un élément. Choisissez un élément..

Sylvain Juneau, maire

Me Daniel Martineau, greffier

Avis de promulgation publié le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. .